

DEPARTEMENT

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Séance du 26 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

Objet de la délibération

Aide nationale exceptionnelle  
à l'investissement –  
convention d'objectif et de  
financement

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. BOUREL, Mme GOBET (pouvoir à M. PARCINEAU), Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ.

Absent(e)s : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Dans le cadre de la relance du Plan Mercredi, la CAF a fléchi des crédits exceptionnels destinés à soutenir l'investissement dans les accueils de loisirs.

Le bâtiment communal utilisé par le Centre de Loisirs nécessitant des travaux de restauration, la commune a demandé et obtenu le soutien financier de la CAF.

Pour mémoire, le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Objet	Montant	Financeurs	Taux de subvention	Montant du financement
Travaux de réhabilitation du centre de loisirs	341 141 €	ETAT (DETR)	20,00%	68 228 €
		CAF	60,00%	204 684 €
		Commune (autofinancement)	20,00%	68 229 €
<b>Total H.T. du projet</b>	<b>341 141 €</b>	<b>Total du financement</b>		<b>341 141 €</b>
TVA	68 228 €	Commune		68 228 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>409 369 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>409 369 €</b>

La nature exacte des travaux reste à affiner après nomination d'un maître d'œuvre. Sont d'ores et déjà ciblés l'accessibilité du bâtiment, la rénovation des menuiseries extérieures, la reprise de la plomberie et des travaux de toiture.

Afin de formaliser l'accord de financement de la CAF, il est nécessaire d'approuver la convention d'objectifs et de financement s'y rapportant.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires scolaires, petite enfance et jeunesse réunie le 11 janvier 2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024 2024\_19/01-26

Publié le 08/02/2024

ID : 089-218904647-20240126-2024\_19-DE la



- **APPROUVE** la convention d'objet CAF dans le cadre de l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en accueil de loisirs annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme la Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire  
Éric PÉANNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Péanne', is written below the name.

La Maire  
Nadège NAZE

